



**COURIR  
MOROGES**

Trail de la rentrée 02.09.2017

## REGLEMENT :

Organisateur : Association Courir Moroges – 11, rue des lavoirs 71390 Moroges.

Date, lieu et horaires des courses : Samedi 1er septembre 2018 – Départ et arrivée à la salle des fêtes de Moroges. Parcours disponibles sur notre site Internet [www.courir-moroges.fr](http://www.courir-moroges.fr).

- Trail de la rentrée : 10km (16 ans et +) et 20km (18 ans et +), départ 17h en commun,

- Course jeunes (6 à 15 ans) : 1,5km (1 tour pour les 6-9 ans) et 3km (2 tours pour les 10-15 ans) : départ 16h en commun.

Inscriptions : Epreuves ouvertes à tous les athlètes licenciés et non licenciés munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence FFA – FFTRI – FCO – FPM.

**ATTENTION** : En 2018, nous ne pourrions accepter aucun licencié FFA puisque la validité de la licence va jusqu'au 31 août, et la prise de licence ne peut donc se faire qu'à partir du 1er septembre et pour participer à une compétition avec sa licence, il faut avoir été licencié la veille de la manifestation. Chaque participant devra donc fournir un certificat médical en cours de validité

Inscriptions en ligne sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com).

Inscriptions par courrier à adresser au plus tard le 29/08/2019.

Prix 10 km: 10€ inscription anticipée – 12€ sur place

Prix 20 km: 15€ inscription anticipée – 17€ sur place

Repas animé le soir de la course : 8 €

Course jeune : *participation 1€ (pour les 6-9 ans) et 2€ (pour les 10-15 ans), inscriptions sur place.*

Retrait des dossards : Le samedi 1/09/2018 de 14 à 16h à la salle des fêtes de Moroges.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Ravitaillements : Un ravitaillement à mi-parcours, 1 ravitaillement à l'arrivée. Points d'eau supplémentaires selon météo.

Vestiaires et sanitaires : Ils seront à la disposition des coureurs, à la salle des fêtes de Moroges. Des douches seront en accès libre au stade de foot de Moroges.

Signalisation : Balisage du parcours au sol et à la rubalise, fléchage.

Sécurité : Surveillance médicale à l'arrivée.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

Classement et récompenses : Pas de cumul. 1 lot à chaque participant.

1 lot au premier de chaque catégorie femme et homme.

1 lot aux 3 premiers du classement scratch femme et homme.

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix effectuée après les courses, à la salle des fêtes de Moroges.

Responsabilité : En signant son bulletin d'inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses.